

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL-----
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE-----
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
-----DECRET N° 84/005 du 21/01/84
MTPS/DGTFP/DEP/DAVPSPortant Promotion à trois (3) ans au
titre de l'année 1982 des Administrateurs
des S.A.F (Administration Générale).-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
 de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
 des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/TF du 21-6-58 fixant le règle-
 ment sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le sta-
 tut commun des cadres de la catégorie A des Services Adminis-
 tratifs et Financiers (SAF) ;
 (/u le décret n° 62/130/TF du 9-5-62 fixant le ré-
 gime des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/197/TF du 5-7-62 fixant les
 catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/
 62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/TF du 5-7-62 relatif à la
 nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
 l'Etat ;
 (/u le décret n° 65/170/TF-DE du 25-6-65 règlemen-
 tant l'avancement des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
 remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5-7-62
 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomina-
 tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblo-
 cage des avancements des Agents de l'Etat ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomina-
 tion des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret
 n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
 des Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux in-
 térims des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomina-
 tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u le décret n° 82/724/MTPS/DGTFP/DEP du 26 Juillet
 1982 portant Inscription au tableau d'Avancement de l'année
 1982 des Administrateurs des SAF (Travail et Administration
 Générale) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes
 cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1982, les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) dont les noms suivent ACC = Néant :

Au 2° Echelon

- NGUMFIO Gérard pour compter du 25-09-1983 D.G. Douanes

Au 3° Echelon

- BAKALIFOUM Dominique pour compter du 04-01-1983
- BIYKHE Marcel pour compter du 04-02-1983 D.G.AG

Au 4° Echelon

- LOUBASSOU Gabriel pour compter du 15-09-1983 S.G. Commerce

Au 5° Echelon

- NDENGUE Odilon pour compter du 17-12-1983 Huilerie Nkayi

Au 7° Echelon

- MANDZENGUE YOUNOUS pour compter du 09-12-1983 S.G. Eten
- ISSOIBIKI Pacifique pour compter du 04-04-1983 Industrie

Au 8° Echelon

- GASSAKI Paul pour compter du 20-06-1983 D.G. Tourisme
- MAHOUNGOU MANU Dieudonné pour compter du 16-05-1983 AGIF

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 21 Janvier 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MITCHELL.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétounba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
D.G.B.
D.C.F.
SGCM/BC
DG. DOUANES
DG AC
SG. COMMERCE
HUILERIE NIKAYI
SG. PLAN
INDUSTRIE
DG. TOURISME
AGIP
INTERESSES
DOSSIERS

1
3
3
2
2
2
1
1
1
1
1
1
1
9
27./-